

Fiche No.1

IQ-120, IQ-30, Indices régionaux

Leurs caractéristiques

L'IRÉC a lancé le 29 octobre 2001, deux indices boursiers québécois afin de fournir au monde financier des outils performants pour suivre le marché boursier québécois. Ce sont les Indice Québec-120 et Indice-Québec-30. Le premier est un indice général montrant l'évolution des valeurs (indice prix) sur le marché québécois et le deuxième est un sous indice de l'indice général. Ce dernier se caractérise par une forte liquidité et une forte capitalisation des titres qui le compose. Enfin, pour faire partie de l'indice boursier, les compagnies doivent répondre à trois critères dits d'entrée et de sortie qui sont les suivants : 1) avoir un siège social au Québec; 2) être inscrit comme émetteur assujéti au sein de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) et 3) avoir ses titres inscrits à la cote de une ou plusieurs bourses nord-américaines.

Les indices de la gamme Indice Québec se distinguent d'abord par la méthodologie utilisée pour définir l'aspect québécois des sociétés retenues 1) mesurent, sur une base agrégée, la performance boursière de sociétés dont le siège social est au Québec et qui sont cotées à une bourse nord-américaine ; 2) mesurent indirectement la vigueur de l'économie québécoise grâce à une méthode de pondération permettant d'évaluer la part de l'activité économique de ces sociétés sur le territoire du Québec ; 3) donnent une indication de la vitalité financière globale de ces sociétés ; 4) dotent les investisseurs désirant investir dans des sociétés québécoises d'une mesure de référence et d'un instrument comparable aux autres indices boursiers.

L'Indice Québec-120 est un indice général montrant l'évolution des valeurs sur le marché québécois, alors que l'Indice Québec-30 est un sous indice de l'indice général, qui se caractérise par une forte liquidité et une forte capitalisation des titres qui la compose.

L'Indice-30 comprend trente sociétés. Cet indice, constitué de titres facilement négociables, permet la création de produits indiciels et de produits dérivés (contrats à terme et options sur contrat). Ces produits sont utiles pour plusieurs groupes ou institutions. La création de produits dérivés définis sur cet indice accroît l'activité boursière à Montréal. Enfin, l'Indice Québec-30 permet à certains émetteurs de dette de relier le rendement des titres émis à un indice boursier québécois.

Tous les jours, les indices IQ-30 et IQ-120, sont communiqués aux médias qui peuvent les diffuser au même titre que les autres indices boursiers. C'est le cas du Canal Argent, du Journal de Montréal ou de La Tribune, par exemple. Ces deux indices sont

également disponibles au grand public et aux spécialistes sur la Toile (Internet) : <http://www.iq30-iq150.org>. Ce site fournit une grande documentation sur ces indices, notamment sur leur composition, leur pondération, la méthodologie de calcul, etc.

Indices régionaux

Par la suite, l'IRÉC a développé et publié les premiers et seuls indices boursiers qui peuvent être véritablement qualifiés de régionaux au Canada : en Colombie-Britannique avec l'indice ICB-20, en Alberta avec l'indice IAB-25, dans les Prairies avec l'indice IP-15, en Ontario avec l'indice IO-40 et dans les provinces atlantiques avec l'indice IA-15. En effet, après avoir constaté que les produits de la gamme Indice Québec étaient utilisés par plusieurs institutions, que l'économie du Canada était une mosaïque comptant au moins six grandes régions et qu'il n'y avait pas d'instruments disponibles permettant de comparer la performance du Québec avec les régions du Canada, l'IRÉC a développé des indices régionaux. La méthodologie utilisée pour calculer les indices de chacune des régions du Canada est la même que celle utilisée pour calculer l'Indice Québec. La taille des indices est définie de sorte qu'ils soient « investissables ». Ces indices régionaux permettent une comparaison de la vitalité de chacune des régions économiques du Canada. Pour en savoir plus www.irec.net ou www.iq30-iq150.org.